



LA LETTRE DU D.D.E.N.

www.dden-fed.org FÉVRIER 2018
Numéro 147

A lire

Nous étions, samedi matin 3 février, avec Mylène Rossignol, Présidente de l'UD Val de Marne des DDEN en Assemblée générale de notre Union où Guy Georges venait régulièrement depuis plusieurs années. Il s'était excusé il y a quelques jours. A l'issue de notre Assemblée générale, Eliane Rivier sa compagne et Jean-Louis Georges, son fils, annonçaient le décès de Guy GEORGES, dans cette nuit du 3 février 2018. Les plus anciens se souviendront sûrement de ce grand militant syndical du Syndicat National des Instituteurs, du CNAL et de la FEN des années 70 et 80. Pour les plus jeunes il faudra lire sa biographie succincte : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guy_Georges_\(syndicaliste\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guy_Georges_(syndicaliste)).

Guy, depuis des années, m'adressait quelques notes et réflexions dont voici les deux dernières transmises, il y a à peine plus de 15 jours

- Le 15 janvier pour la première rencontre du « Comité des sages » sur le « fait religieux »
- Le 13 janvier 2018 sur une analyse d'actualité après les vœux de Macron aux autorités religieuses

Je souhaite vous faire partager, dans cette Lettre, cette analyse d'actualité du 13 janvier.

Chacune et chacun d'entre nous apprécieront, jusqu'aux derniers jours, la réflexion lucide, juste avec la force de conviction de ce très grand militant de l'École et de la Laïcité.

Merci Guy.
Eddy Khaldi

- *Guy Georges est décédé...*
- *Rencontre avec la doyenne de l'Inspection générale*
- *Recommandation du défenseur des droits sur la scolarisation*
- *Rencontre avec le SE-UNSA et le Snuipp-Fsu*
- *Solidarité laïque*
- *Que nous apprend l'enquête PIRLS*
- *Pauvreté des enfants et des jeunes : un plan annoncé « courant mars »*
- *Climat scolaire : petite amélioration au collège mais stabilité des violences*
- *Recul de la scolarisation précoce*
- *Collectif Laïque National : rapport 2016-2017*
- *2018 : une année charnière*
- *École rurale... alerte orange*
Communiqué de l'Association des Maires Ruraux de France
- *Concours du jeune citoyen*



Réunion avec la Doyenne de l'Inspection générale

Le 19 décembre 2017, nous avons rencontré la Doyenne de l'Inspection générale, pour lui présenter notre concours « *Se construire citoyen* », créé pour fédérer des actions qui se développent depuis des années au sein des écoles et les rendre pérennes. Au cours d'une entrevue très chaleureuse de plus d'une heure, elle nous a assurés de son soutien auprès du ministre pour obtenir « *Le Haut patronage du ministère de l'Éducation Nationale* » et nous aurons son appui auprès de la DGESCO, ainsi que le concours de 2 Inspecteurs généraux.



Recommandations du Défenseur des droits sur la scolarisation :

Suite à des difficultés rencontrées par un certain nombre d'enfants pour accéder à une scolarisation, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, précise, par décision du 7 décembre 2017, le cadre juridique du droit à l'éducation et leur formule des recommandations, notamment sur la justification du domicile. Ainsi, la notion qui doit être retenue à cet égard est celle d'installation et de présence effective. Le maire ne peut en effet subordonner l'inscription scolaire à la nature du lieu de résidence de la famille.

A lire sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr/réf.CW25067/

Le Président de la Fédération des DDEN, Eddy Khaldi, présente la place et le rôle des DDEN dans l'école depuis ses origines, rôle institutionnel et rôle associatif.

Il affirme la volonté de la Fédération des DDEN de travailler avec l'ensemble des partenaires de l'École Publique qui partagent les mêmes valeurs qu'elle.

Les DDEN fervents défenseurs de l'École Publique, des valeurs républicaines et de la laïcité, ont créé le concours "**Se construire citoyen**" afin de valoriser les actions pédagogiques menées sur ce thème dans les écoles.

Pour le SNUipp, Francette Popineau aborde les points d'actualité liés à l'école.

Pour ce qui est des rythmes scolaires, la délégation nous rappelle que leur syndicat ne prend pas seulement en considération le temps scolaire de 4 jours ou 4 jours et demi, mais que le temps scolaire devrait être inclus dans un véritable

temps de l'enfant prenant en considération ses rythmes biologiques. Les DDEN partagent cette analyse, mais estiment que 9 demi-journées respectent mieux les temps et espaces de l'enfant.

Concernant le financement des écoles sous contrats et le développement des écoles privées, les deux organisations sont d'accords pour réaffirmer que cette situation est inacceptable. Le syndicat a demandé au Ministère d'examiner de plus près le développement de ces écoles.

Laïcité et citoyenneté, préoccupation commune. Face aux différentes attaques du service public d'éducation, les deux organisations affichent la volonté de travailler ensemble à un rassemblement le plus large possible. L'égalité en éducation est primordiale dans notre société.

Les DDEN feront paraître dans leur prochaine revue "Le Délégué" un texte écrit par le syndicat. Il est également convenu de se rencontrer 2 fois l'an et en cas de nécessité liée à l'actualité.

Rencontre avec le SE-Unsa (17 janvier 2018)

Le SE-Unsa est l'une des cinq organisations constitutives du Comité national d'action laïque (Cnal) et également membre de l'Esper (Economie sociale partenaire de l'école de la république), avec les organisations coopératives, mutualistes et associatives de l'Éducation nationale. Il partage nos craintes de dualisme scolaire et de la privatisation rampante sous la forme d'aide au sous-contrat, la Cour des comptes acceptant l'individualisation de l'éducation dans une logique libérale, au prétexte de la liberté d'enseignement. (« *Éducation et civilisation* » par Olivier Giscard d'Estaing 1971)

Le SE-Unsa milite pour une offre éducative en milieu rural et pour la réussite de tous les élèves, en particulier les plus fragiles. On doit revendiquer Jules Ferry : « *l'égalité en éducation est le fondement de la démocratie. À l'école publique il y a aussi le meilleur pour soi dans le collectif* ».

Le SE-UNsa s'engage à relayer notre concours « *Se construire citoyen* » et à mieux faire connaître l'activité des DDEN, parmi ses membres retraité.e.s.



Solidarité laïque

La Journée des Présidents et Secrétaires généraux, a eu lieu le 19 janvier 2018. Cette organisation internationale, lutte depuis 60 ans contre l'exclusion et l'injustice et œuvre pour améliorer l'accès de tous et de toutes à une éducation de qualité. Les 50 organisations qui la composent, sont liées à l'école publique, à l'éducation populaire et à l'économie sociale et solidaire. Elles partagent les idéaux de laïcité, d'éducation et de lutte contre les exclusions. Elles contribuent activement à faire respecter les droits fondamentaux de chacun, quelles que soient ses origines ethniques, religieuses ou sociales. Elles agissent :

* sous la forme d'un parrainage éducatif, pour permettre à des enfants démunis de vivre dignement et d'aller à l'école

* par des microprojets éducatifs, tels que la construction de bibliothèques, d'espaces de jeux, des fournitures, etc....

* par des programmes pluri-acteurs et pluriannuels pour la formation d'acteurs liés au monde de l'éducation : associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, assistantes maternelles, etc...

* par l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, elles essaient d'influencer les politiques publiques en luttant contre les discriminations et les inégalités

* et de lutter contre les exclusions et le handicap, avec un accompagnement durable des familles.

Chaque année sont développés une grande action commune et un plaidoyer autour des enjeux du pays choisi. L'an passé a eu lieu plus particulièrement une collecte pour la Guadeloupe et Haïti. Une action solidaire pour la Tunisie. Le prochain pays choisi est le Tchad. Les objectifs sont de mieux comprendre les enjeux qui se jouent ; supprimer les cloisons entre la France et l'international ; développer une voix collective scolaire et grand public.

Rencontre JPA-FDDEN

Le 15 Janvier dernier au siège de la fédération, à la demande de la JPA.

Constat partagé sur l'évolution actuelle : individualisation du rapport à l'école qui devient un service comme un autre et inscrit les parents dans une attitude de consommateurs.

Présentation mutuelle des gros projets en chantier.

Réaffirmation que la présence de la fédération des DDEN au CA de la JPA constitue un engagement fort.

Décisions :

- La fédération envoie une circulaire aux unions à propos des 80 ans de la JPA avec incitation à se rapprocher des comités départementaux pour participer activement aux événements.
- Interview du président de la JPA dans le prochain N° du Délégué
- Fiche action « oui recycle » relayée dans le concours « se construire citoyen »
- La JPA relaie sur sa page Facebook et dans sa lettre info la promotion du concours « Se construire citoyen »
- Appel à don JPA lors de l'envoi du Délégué de mai, avec la 4ème de couverture.
- Invitation de la JPA aux congrès de la fédération

Que nous apprend l'enquête PIRLS ?

PIRLS teste la compréhension écrite dans la 4ème année de scolarité (le CM1 pour la France) avec 4 niveaux du plus simple : la restitution d'un texte, au plus élevé : l'analyse critique des intentions de l'auteur. La moyenne des élèves français se situe au-dessous de la moyenne des pays européens et dans les moins bien classés. Ces résultats sont en baisse et plus nettement entre 2011 et 2016. Les élèves français sont en difficulté sur les compétences complexes (interpréter, intégrer, évaluer et faire preuve d'esprit critique).

Pourquoi ? La compréhension de l'écrit n'est pas suffisamment enseignée et les élèves sont souvent seuls pour effectuer ce travail ce qui renforce les inégalités de départ.

Il faut noter que cette cohorte a subi les programmes encyclopédiques de 2008, la réduction à 4 jours du temps scolaire, la diminution du nombre d'enseignants avec le gonflement des effectifs par classe et l'abandon de la formation initiale et continue des professeurs d'école.

Les réponses du Ministre de l'Éducation nationale sont-elles à la hauteur des enjeux ? Focalisation sur l'apprentissage de la lecture, évaluations nationales, dictée journalière, heures de soutien mobilisées sur la lecture : rien à notre sens qui permettra vraiment d'améliorer les compétences attendues aux niveaux complexes. Pour en savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/cid21049/pirls-2016-evaluation-internationale-des-eleves-de-cm1-en-comprehension-de-l-ecrit-evolution-des-performances-sur-quinze-ans.html>



Les « rythmes scolaires » : réalités et embrouilles

par Guy GEORGES – 26 janvier 2014

Première évidence, après un demi-siècle de « réformes » toutes avortées ou détournées de leurs objectifs, la reconstruction de l'école laïque est nécessaire.

Deuxième évidence, toute réforme doit être faite pour les principaux intéressés, les enfants et adolescents scolarisés, et non pour des intérêts politico-corporatistes, ou égoïsmes d'adultes.

Ceci posé, comment saisir la signification de la « guérilla » suscitée par les « rythmes scolaires » ?

Cette affaire des rythmes de vie des enfants est loin d'être nouvelle. Il est opportun d'en rappeler les étapes et les engagements antérieurs venus aussi bien des milieux les plus officiels que d'instances scientifiques incontestées.

L'INSERM d'abord. Voici plus de trente ans qu'une équipe de recherche animée par le Professeur Hubert Montagner, consacre ses travaux au « développement de l'enfant dans ses différents lieux de vie, non seulement au sein de sa famille, mais aussi dans les différentes structures qui l'accueillent, en particulier l'école » (1).

Il a été enfin admis que « l'intérêt de l'enfant » devait être apprécié dans sa globalité et non dans des temps de vie juxtaposés où, rappelons-le, le temps passé à l'école représente environ 10% du temps de vie global.

Dans cet esprit, les ministres de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports (gouvernement Rocard) **Alain Calmat** publiaient le **18 mai 1990**, une circulaire interministérielle consacrée à « l'aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires ». Il s'agissait de « promouvoir progressivement au sein des collectivités locales une politique globale du temps, de l'espace et de la qualité de vie dans la Cité ».

Les mêmes ministères d'une majorité politique différente (gouvernement Juppé) consacraient de nouvelles instructions (**Circulaires du 31 octobre et du 23 novembre 1995**) à des « Contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes » inspirés de la même orientation, contrats conduisant à l'habilitation de projets pilotes dont un des critères « impératifs » était l'aménagement de la semaine scolaire sur « au moins cinq jours ». Ces orientations furent rappelées par une instruction du **17 février 1997** et, après la dissolution de l'Assemblée Nationale la même année, par la ministre de la Jeunesse et des Sports de la nouvelle majorité. **Marie-George Buffet**

Rappelons que le « Comité d'évaluation et de suivi de l'aménagement des rythmes de l'enfant » mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale, écrivait en 1999 « Notre réflexion sur l'aménagement du rythme scolaire est vouée à l'échec si elle ne s'inscrit pas dans le seul cadre qui vaille, l'aménagement du rythme de l'enfant dans sa globalité ».

Et doit demeurer présent à l'esprit des signataires « **l'appel de Bobigny** » signé le **19 octobre 2010**, par la quasi-totalité des organisations associatives et syndicales concernées. Sa **proposition 7** préconisait d'« alléger la journée », d'« alterner et équilibrer dans la journée les différentes formes de regroupement ». Elle refusait « la semaine actuelle de 4 jours » et exigeait « l'articulation des temps sociaux et éducatifs, leur mise en cohérence et la coopération éducative de tous »...

Et voici, en 2013, l'ouvrage remis sur le métier... Ce qui donne à penser que les instructions précédentes n'ont pas été mises en œuvre, sous le poids de pesanteurs insurmontables...



Ce qui donne à penser aussi que d'actuelles levées de boucliers, qui s'aventurent même sur le terrain du refus d'appliquer la loi, auraient peut-être une motivation autre que l'objet avancé.

Après l'échec de circulaires ministérielles, l'exécutif utilise la loi, plus contraignante. Qui s'en plaindrait ? Le rappel des péripéties antérieures témoigne d'un consensus assez exceptionnel que la loi reprend dans ses principes ;

Alors ? Où le bât blesse-t-il ?

Sur le fond, certainement pas.

Sur la forme, la méthode probablement... On ne passe pas d'une organisation du temps scolaire à une autre dans la précipitation ou l'improvisation. L'harmonisation souhaitée des interventions diverses a besoin non seulement de moyens mais aussi de prudence et de temps... Prendre son temps pour réussir !... Elle doit être attentive au respect des intervenants non seulement de la neutralité de leur apport, mais davantage encore de l'indépendance de l'institution scolaire vis-à-vis de tous milieux, politiques, religieux notamment, de sa laïcité.

Ces réserves ne justifient pas le soupçon d'arrière-pensées politico-corporatistes et conservatrices, ces excès auxquels se heurte à nouveau l'aménagement du temps de vie des enfants.

« Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent » Hubert Montagner. Éditions Stock/Laurence Pernoud

C'est le texte publié sur le site de l'Elysée. Comme l'indique le titre du document, il s'agit d'une "transcription", c'est à dire, selon le bon Larousse, la "copie de ce qui a été dit". Prudence assez inhabituelle que cette sorte d'écran. Permettrait-elle, en cas de polémique, de pouvoir contester quelque propos? Considérons néanmoins ce texte comme celui qui a été dit et analysons-le pour l'essentiel

Sur la forme

Le chef de l'Etat reçoit les représentants de 6 religions, l'Eglise Catholique, l'Eglise orthodoxe, l'Eglise protestante, le culte juif, le CFC Musulman, l'Union Bouddhiste.

La rencontre n'a rien de protocolaire. M. Macron s'adresse à ses "chers amis" et se "réjouit d'avoir à nouveau l'occasion de cette rencontre". Il l'inscrit dans la continuité "comme je m'y suis engagé, comme je le souhaite, ces rencontres se poursuivront sous cette forme"

Tout de suite, il semble justifier son attitude en évoquant une "tradition ancienne", restaurée en 1947 le "fil de relations retissé à la Libération" et inauguré par...Vincent Auriol.⁽¹⁾

Ce que M. Macron se garde de préciser, c'est que cette manifestation n'avait certainement pas le caractère familial qu'il lui donne, y compris au temps du Gal de Gaulle, dans son rôle de président.

Mais cette récupération de Vincent Auriol lui permet immédiatement d'entrer dans la polémique et d'afficher sa conception de la laïcité.

Sur sa conception de la laïcité

D'emblée donc, M. Macron chef de l'Etat laïque, utilise Vincent Auriol "connu pour son ouverture d'esprit dans le domaine religieux à une époque où son parti affichait ce qu'on appelait alors un laïcisme de combat"

Rappel que M. Macron ignore peut-être: l'expression "laïcisme" est née à la suite de l'encyclique Maximam gravissimanque de Pie XI (1924) pour qualifier la loi "scélérate" de 1905. Elle a été reprise systématiquement depuis par ses ennemis pour défigurer la laïcité

Cette récupération polémique, dans ces circonstances, situe le camp choisi par M. Macron. Pourtant, il enchaîne avec une définition acceptable et qui rappelle la loi de 1905 "l'Etat n'est partie prenante d'aucun culte mais garantit à chacun son libre exercice dans le strict respect des lois de la République comme il garantit aussi la liberté de ne pas croire..."⁽¹⁾. On pourrait faire observer que dans le même esprit, René Capitant, ministre du gouvernement provisoire dirigé par le Gal de Gaulle, considérant que plus qu'à aucune autre heure de son histoire, notre pays a besoin de l'union entière de ses enfants" et

sollicité au sujet de la neutralité de l'école, invitait à s'inspirer des instructions du 9 avril 1903 (interdiction des emblèmes religieux dans les classes)

Mais....suit ce que M. Macron entend comme "neutralité" dont, précise-t-il, il discute avec les représentants des cultes:

- ce sécularisme donne à l'Etat une position d'arbitre (!)

- donc la neutralité n'est pas absence

- l'absence de l'Etat organiserait "un vide métaphysique à l'intersection de toutes les croyances"

- la déduction s'enchaîne: "la laïcité se ferait fort de venir peupler cette zone neutre et d'incarner une sorte de foi républicaine forgée par des valeurs...érigées en croyance universelle sur le modèle lointain du culte et l'être suprême des Jacobins" Et d'ajouter cette incise polémique: "D'aucuns y rêvent encore"

En affirmant qu'il ne souhaite pas "qu'une religion d'Etat soit substituée aux religions", M. Macron fait sienne cette défiguration de la laïcité assimilée à une religion, sorte d'anti-religions traditionnelles que les adversaires de la loi de 1905 qualifièrent de laïcisme;

Dès lors, M. Macron se pose en arbitre, par définition impartial "la religion ne saurait colorer la vie politique de la Nation" et affirme sa "vigilance" face aux "stratégies d'entrisme comme les coups de force militants". Et l'on retrouve comme une conclusion évidente la philosophie chère à Paul Ricoeur: "notre force, c'est que vous ne participez pas de la puissance publique et par conséquent que vous ne la légitimez pas. Cette distinction fondamentale des Ordres est un acquis précieux pour vous comme pour la République"

Raison supplémentaire qui mérite d'être retenue pour les interrogations futures: "Se rencontrer pour ces vœux, c'est aussi tenir compte du rapport de nos concitoyens avec leur religion, de leur expression dans l'espace public".

Les applications

Après cet exercice d'équilibre pour démontrer qu'il est dans la loi de 1905 tout en étant dehors, M. Macron décline les sujets qui feront l'objet de ses rencontres avec les six représentants des cultes

- les lois bioéthiques

- l'accueil des réfugiés

- les aumôneries

- l'école.... le "bon exercice de la laïcité" à la fois condamnation des actes terroristes au nom d'une religion et... expliquer le fait religieux.

Suit une longue péroraison où M. Macron récupère Jaurès, annonce la commémoration des 70 ans de la déclaration universelle des droits de l'homme, péroraison qui conduit à cette conclusion "J'aurai un discours sur la laïcité qui est celui que je viens d'avoir avec vous, dépassionné, direct, exigeant" et « je compte beaucoup sur vous. »

Sur l'impartialité du président d'une république laïque

Comme une sorte de conclusion à sa longue justification de ses rencontres préférentielles avec les autorités religieuses, M. Macron dit: "il est naturel que le Président de la République s'entretienne régulièrement avec vous parce que vous participez à la vie de la Nation"

Admettons que ces représentants de 6 religions participent à la vie de la nation. Pourquoi six? Surtout que représentent-ils? Toutes les études et sondages montrent avec constance que 2/3 des français se déclarent sans religion; en octobre 2017 (sondage opinionway pour la LICRA), 64% trouvent que les religions occupent trop de place dans leur mode de vie. Une étude Gallup pour le CSA retient que 63% des français sont sans religion et observe une progression constante de l'athéisme (35% de la population en 2012 dont 52% de personnes de 18 à 34 ans).

Tous ces gens ne participeraient pas à la vie de la Nation? En toute impartialité, si M. Macron veut s'engager dans cette méthode, il doit réserver le même accueil à toutes ces familles de pensée qu'il ignore.

Concrètement, prenant M. Macron au mot, toutes les organisations associatives (Union rationaliste, union des athées etc...) philosophiques... concernées seraient bien venues de prendre appui sur sa déclaration pour demander à être consultées dans les mêmes conditions.

Cette démarche aurait au moins le mérite de démontrer l'absurdité de sa conception de la laïcité.

Sur sa conception de la laïcité

M. Macron a choisi son camp, qui n'est pas surprenant. Mais avec l'argumentation des pires adversaires de la loi de 1905 selon lesquels la laïcité qui en est issue serait une sorte de religion "antireligieuse". Le passage polémique sur ce sujet est inacceptable

Il faut combattre ce ragot qui défigure la laïcité et que M. Macron fait sien. D'autant plus qu'il commet une erreur historique dans son exercice de contorsion à la fois pour et contre la loi de 1905.

Comment justifie-t-il son attitude? Il allègue le temps (depuis 1905?) et le pacte républicain noué à la Libération. Il récupère la prophétie de Malraux et en déduit que la "spiritualité" a le vent en poupe (voir plus haut!!). Bref, les adeptes de cette laïcité "nouvelle" seraient dans le vrai en opposition à ces rétrogrades qui garderaient l'esprit de combat du début du XXème siècle.

L'histoire dit très différemment l'éclosion, le sens et le but de cette laïcité "nouvelle".

Pour résumer

- pour l'Eglise catholique (encyclique de Pie X), la loi de 1905 est une loi scélérate à laquelle il déclare la guerre

(Suite page 7)

Pauvreté des enfants et des jeunes : le plan annoncé "courant mars"

Pour identifier les idées, actions, initiatives de terrain avant la présentation d'un plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, courant mars, une consultation, en ligne et "citoyenne", a été lancée ce 15 janvier par Agnès Buzyn ministre des Solidarités et de la Santé et Olivier Noblecourt Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Six groupes de travail sont mobilisés sur ce plan. Le site de la consultation :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/strategie-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-pauvrete/article/la-consultation-publique>

Collectif Laïque national - Rapport 2016-2017

Publié par Conform édition mais aussi à lire avec le lien :

<http://www.laicite-republique.org/rapport-2016-2017-du-collectif-laique-national.html>

Ce rapport s'intitule : « **la Laïcité, état des lieux** » et développe des sujets tels que : « la citoyenneté commence à l'école », « développer l'école publique laïque, un devoir constitutionnel de l'État », « la question des cantines scolaires », etc...

Rappelons que La Fédération des DDEN est membre du collectif et signataire du rapport.

Climat scolaire : petite amélioration au collège mais stabilité des violences

Lorsqu'elle s'exprime, la violence des élèves envers le personnel est essentiellement verbale. Au cours de l'année 2016-2017, 13,8 incidents pour 1 000 élèves ont été déclarés dans les établissements publics du second degré, un taux stable depuis plusieurs années mais très différencié selon les établissements.

En 2017, 94,1 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur établissement. Cette proportion est en augmentation par rapport aux enquêtes de 2013 et 2011. Plus positive pour les filles que pour les garçons, l'opinion des collégiens sur le climat scolaire devient légèrement moins

Favorable au fil de la scolarité. Les insultes, les vols de fournitures scolaires, les surnoms désagréables et l'ostracisme sont les quatre atteintes les plus souvent citées. De façon globale, le nombre de collégiens déclarant un nombre d'atteintes pouvant s'apparenter à du harcèlement est en légère baisse par rapport aux autres années (5,6 %). Cette multivictimation concerne plus souvent les garçons et est plus fréquente pour les élèves de sixième. Contrairement aux autres années, les élèves de REP+ ne déclarent pas davantage de multivictimations mais ont toujours une opinion moins favorable sur le climat scolaire.

Référence : Notes d'information n° 17.29 et n° 17.30 de décembre 2017 de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

***La Laïcité n'est pas une opinion,
c'est la liberté d'en avoir une !***

Recul de la scolarisation précoce....

À la mi-septembre 2017, 92 900 des enfants de deux ans étaient scolarisés, ce qui porte leur taux de scolarisation à 11,7 % (soit - 0,2 point par rapport à la rentrée précédente). Sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012.

En REP et en REP+, afin de lutter contre les inégalités scolaires notamment dans les zones les plus défavorisées, la scolarisation précoce s'est développée au cours des dernières rentrées. Cependant, à la rentrée 2017, le taux de scolarisation à deux ans diminue de 0,3 point par rapport à 2016 et atteint 20,5 % pour l'ensemble de l'éducation prioritaire. Il s'établit à 19,3 % en REP et 22,2 % en REP+. Ce recul est marqué dans 4 académies (Réunion, Corse, Dijon et Orléans) mais 3 académies (Caen, Créteil et Nice) progressent. La baisse se fait sentir dans le secteur public (- 2600 élèves) et privé sous contrat (- 1300) alors que 300 élèves de plus sont scolarisés en hors contrat (+ 16,1%).

Bien qu'en légère diminution, la part de l'enseignement privé dans la scolarisation des deux ans excède de 7 points celle du privé dans l'ensemble du premier degré : 20,8 % des élèves de cet âge sont inscrits dans une école privée.

En conclusion, il est nécessaire de penser les conditions d'accueil des tout-petits à l'école maternelle pour que l'expérience scolaire profite à ces derniers. C'est sur ce point que les DDEN doivent être vigilants.

*Source : MEN-DEPP, Constats de rentrée premier degré et Démographie.
Réf. : Note d'information, n° 17.25. © DEPP*

2018 : Une Année Charnière ?

2017 aura été une année efficace pour JM Blanquer qui en 6 mois a réussi à détruire les plus importantes réformes introduites depuis 2012. Sur les rythmes et le périscolaire, il use de la même force que Darcos en 2008 : le laisser faire. Il peut, sans grande crainte d'être contredit, ramener les grosses journées de classe et en même temps prétendre lutter contre la difficulté scolaire au primaire. 2018 devrait ainsi voir la quasi généralisation de la semaine de 4 jours. Le ministre répète partout que des études montrent que 4 jours ou 5 jours de classe se valent.

Il peut aussi laisser les collègues, pris dans la concurrence entre établissements et dans les suites d'une réforme très médiocrement amenée, recréer les filières ségrégatives au sein du "collège unique" tout en se proclamant le plus social des ministres.

En 2018, le ministère devrait poursuivre l'application des dédoublements de classe en CP et en CE1 des REP+ et des REP. En principe, car il y a une légère cacophonie entre les déclarations présidentielles, qui parlent d'un programme mené sur tout le quinquennat, et celles du ministre qui a fixé un autre calendrier. Selon JM Blanquer tous les CP de REP et REP+ seront dédoublés en 2018 et on aura un début de dédoublement des CE1 de REP et REP+. 2019 devrait voir la fin des dédoublements avec tous les CE1.

Ce que montre en réalité la carte scolaire 2018, c'est que le ministère ne compte pas effectuer les dédoublements qu'il a annoncés. Les postes budgétés ne permettraient pas de le faire. L'écart entre les classes à ouvrir et les postes créés est très important. Par exemple, Créteil a 682 postes mais devrait ouvrir 919 classes. Alors, qui va trancher ? Les CDEN risquent d'être des champs de bataille : la mesure « plus de maîtres que de classes » va disparaître, les classes ordinaires vont grossir, des écoles vont fermer, mais à terme, le compte n'y sera pas. **De plus le retour à 4 jours de classe ne va-t-il pas ruiner le bénéfice des dédoublements ?**

Source : *Le Café pédagogique* – 5.1.2017

École rurale... alerte orange ?

Communiqué de l'Association des Maires Ruraux de France

Depuis plusieurs jours et chaque année à pareille époque, les informations filtrent sur les intentions réelles du Ministère de l'Éducation nationale concernant les mesures de carte scolaire, c'est-à-dire les projets de fermetures, de classes ou d'écoles. De nombreux élus nous informent des difficultés créées par des annonces dont l'impact local est majeur puisqu'il décide potentiellement de l'avenir d'une école et plus largement de la dynamique du service public nécessaire au développement d'un territoire.

Nous n'accepterons pas que les choix politiques et leur application,... dédoublement des classes ...dans les zones prioritaires, **se fassent au détriment des enfants des territoires ruraux...** Les écoles rurales ne peuvent servir de réservoirs dans lequel on puiserait sans vergogne les moyens nécessaires à (la) politique (du ministère)... Nous ne laisserons pas les écoles rurales être dépouillées.

Si personne ne remet en cause une décision qui a pour objectif d'optimiser les conditions d'enseignement pour les élèves qui sont dans des environnements éducatifs difficiles, rien n'oblige l'Etat à poursuivre son œuvre d'opposition concurrentielle entre le rural et l'urbain, ni les maires et les parents d'élèves à rester sans réaction.

L'AMRF invite chacun à observer et alerter sur la situation des départements.....

Comment gérer au mieux la dotation en postes, attribuée par le Recteur d'académie, pour ne pas s'enliser dans un conflit avec les parents et les élus ? Tel est le rôle du Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) qui doit résoudre l'équation de réussir une rentrée scolaire paisible malgré les éléments parfois délicats du contexte.

Il serait de très mauvaise stratégie que d'altérer, par des décisions inopportunes, le climat de confiance indispensable à la qualité de l'environnement scolaire et éducatif.

(suite de la page 5 – Article de Guy Georges)

- vingt ans plus tard, l'Eglise catholique change de pied (encyclique de Pie XI 1924) certes la condamnation de la loi scélérate est reprise "cette laïcité-là) mais laisse entendre qu'il pourrait y en avoir une autre.

Elle sera définie dans un texte de référence de l'abbé Desgranges, député du Morbihan, en 1930. C'est le texte fondateur de la laïcité "ouverte" qu'il oppose au "laïcisme persécuteur". Il faudrait le recopier entièrement. Retenons sa conclusion : "*la laïcité ainsi comprise (découvrir des formules d'accord) l'impartialité déferente de l'Etat n'est-elle pas la solution opportune, l'ultime compromis qui sauvegarde la dignité de nos sincérités individuelles et nous permet de collaborer les uns avec les autres dans un respect mutuel*"

M. Macron ne dit pas autre chose comme cette longue liste de personnes qui ont éprouvé le besoin de qualifier la laïcité. Il n'y a pas eu évolution comme le prétend Macron, mais rupture. Le but, conscient ou non, peu importe, est d'émasculer la loi de 1905.

Je crois indispensable de dénoncer cette hypocrisie, de rappeler sans cesse ce qu'est la laïcité issue de la loi de 1905, des principes universels et immuables. Il faudrait une coordination des groupes et personnes menant ce combat.

Je reviens aussi à cette idée d'un comité de vigilance de personnalités telles que Badinter, le Pr Changeux, quelque prix Nobel, quelque écrivain célèbre, etc.. à l'image du comité anti-fasciste de 1934 présidé par Paul Rivet et Paul Langevin.

Concours du jeune citoyen

La Fédération nationale est très honorée du soutien apporté à son concours : patronage du Ministère de l'Éducation nationale, parrainage institutionnel du Défenseur des Droits, de l'AMF (association des maires de France), et soutien par des organisations : la CASDEN, le syndicat des inspecteurs de l'Éducation nationale, la JPA ...

Chaque Union peut s'inscrire dans ce projet qui nécessite la collaboration des DDEN dans les écoles. Ce sont eux qui doivent rechercher les activités susceptibles de rentrer dans le cadre du concours, de porter le projet auprès de leur Union, de suivre sa réalisation et de procéder à son évaluation.



NOS RENDEZ-VOUS

Eddy Khaldi et Jean-Paul Mathieu
Eddy Khaldi Edith Semerdjian
Eddy Khaldi Edith Semerdjian
Eddy Khaldi
Eddy Khaldi

Eddy Khaldi

Eddy Khaldi, Jacques

Manceau, Robert Piquet.

01 février 2018 : CNAL Eddy Khaldi Guy Brunet Jacques Manceau.

01 février : Avignon conférence ORTEJ et DDEN rythmes scolaires Francois Testu, la Maire d'Avignon Eddy Khaldi

02 février : Réunion régionale DDEN (84) Eddy Khaldi Bernard Racanière

02 février : Délégation CNAL reçue à Matignon Jean Paul Mathieu

03 février : AG UDDEN 94 Eddy Khaldi Marie Jo Aymard

07 février : AG UDDEN 11 Carcassonne Eddy Khaldi

08 février : Bureau fédéral Fédération

08 février : Rencontre au SIEN Eddy Khaldi Guy Brunet Martine Deldem

08 février : Rencontre Solidarité Laïque (avec la Présidente - Délégué général)

09 février : Réunion DDEN-OCCE Fédération Paris. Visite lieu Lycée Pierre-Gilles de Gennes Paris. Robert Piquet Marie Jo Aymard Edith Semerdjian

10 février : Rencontre formation DDEN Paris et IDF. Eddy Khaldi Jean-Claude Robert Edith Semerdjian

10 février : AG UDDEN 84 Bernard Racanière

13 février : CNAL et Observatoire de la laïcité Eddy Khaldi

15 février : Collectif laïque Eddy Khaldi

16 février : AG UDDEN 93 Eddy Khaldi



Directeur de la publication :

Rédactrice en chef :

Mise en page rédactionnelle :

Rédacteurs :